

Article publié dans le supplément régional Aquitaine du Combat Syndicaliste n°232 - Mars/Avril 2011. et Tract

Les catastrophes naturelles au Japon ont mis en lumière la précarité du système de production nucléaire d'électricité. En tant que syndicat nous avons décidé de vous proposer un florilège des remarques faites par le secrétaire du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la centrale nucléaire de Blaye sur le rapport annuel des installations nucléaires de Blayais consultable dans son intégralité à cette adresse web

http://energie.edf.com/fichiers/fckeditor/Commun/En_Direct_Centrales/Nucleaire/Centrales/Blayais/Publications/documents/Blayais_TSN2009_version_modifiee_08_2010.pdf. Nous avons choisi de ne pas supprimer les termes techniques, bien que nous ne les maîtrisions pas.

Maîtrise du risque incendie

Les représentants du personnel en CHSCT dénoncent l'absence de pompiers professionnels sur le site, départ :

- le temps nécessaire d'intervention du SDIS, 15 min minimum de temps de trajet, ainsi que son devoir de priorisation en cas de plusieurs incident/accident simultanés*
- la mise en œuvre des moyens d'extinction assurée par les équipes de 2ème intervention, non sapeurs pompiers.*

La sécurité des intervenants et des populations ainsi que la sûreté des installations ne sont pas garanties de façon optimale.

Les représentants du personnel en CHSCT recommandent la mise en place d'une organisation de sapeurs pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours à la porte des CNPE exclusivement dédiée au site, comme elle a su le faire pour le poste de gendarmerie avancé. Et cela, à l'instar de la majorité des pays possédant des centres de production d'électricité d'origine nucléaire qui ont opté pour cette organisation.

NB. : Pour information, lors de l'incendie des transformateurs au pyralène tranche 3, les sapeurs pompiers sont arrivés sur site en 30 minutes, ce qui a contraint les équipes de seconde intervention EDF d'attaquer l'incendie, et ainsi mettre en péril

leur propre sécurité, En effet, les équipes de seconde intervention ont attaqué l'incendie sans que les lignes 400.000 volts aient été déconnectées. Pour rappel, déconnecter les lignes 400.000 volts a été la première priorité des sapeurs pompiers, ce qui démontre s'il en était besoin la nécessité de disposer de professionnels du feu. Il est à signaler que la majorité des industries classées SEVESO disposent déjà d'équipes de sapeurs pompiers à la porte de leurs usines.

Rejets

L'acide borique constitue le produit chimique le plus rejeté dans l'environnement (10.4 tonnes par an pour le CNPE du Blayais). Ce produit est, depuis septembre 2008 via une directive européenne, classé dans la catégorie de produits Cancérogènes- Mutagènes Reprotoxiques (CMR).

Les représentants du personnel en CHSCT recommandent, dans un but de transparence et d'information du public, qu'il soit indiqué, au sein de ce rapport, que l'acide borique est désormais un produit chimique classé comme toxique pour la reproduction.

De manière plus générale, les représentants du personnel en CHSCT recommandent d'indiquer au sein de ce rapport, la nature et la dangerosité de tous les produits chimiques rejetés dans l'environnement et issus du process industriel du CNPE du Blayais.

Impact du Risque Psychosocial et de la dégradation de la santé psychique des salariés sur la sûreté nucléaire.

Le risque psychosocial d'origine professionnel est désormais établi et reconnu dans l'entreprise, bien qu'il ne figure pas explicitement encore dans le document unique d'évaluation des risques.

A ce titre les membres CHSCT recommandent : que le risque psychosocial soit intégré au document unique d'évaluation des risques du CNPE du Blayais.

Le risque psychosocial est celui qui se manifeste des troubles psychiques en rapport avec le travail. Ces troubles sont caractérisés par :

- des états de souffrance en rapport avec le travail*

- des épisodes dépressifs notables en rapport avec le travail
- des états réactionnels aigus en rapport avec le travail
- la démobilisation professionnelle des troubles du sommeil en rapport avec le travail

Conclusion

D'une manière générale, la sûreté repose sur des systèmes complexes et procéduriers qui ont tendance à faire oublier l'importance du facteur humain et des moyens réels mis à disposition des salariés. Ces « contraintes » peuvent, au premier abord, apparaître comme une garantie de la sûreté, mais les doctrines actuelles visant à renforcer la rigueur s'apparente en réalité à un repli sur la prescription et à un renforcement des démarches administratives de contrôle. C'est une conception bureaucratique et dangereuse de la sûreté nucléaire au détriment de ce qui la fonde, c'est à dire l'expérience, la compétence, les savoir-faire, la motivation, l'intelligence des situations de travail, le rattrapage des situations non, prévues par la prescription...

Autrement dit la possibilité pour chacun de faire un travail de qualité. La sûreté ne peut se concevoir sans cette qualité qui associe l'ensemble des acteurs qui la font. Pour faire un travail de qualité, il faut avoir les moyens !!

Les représentants du personnel en CHSCT recommandent donc de mettre un terme à la politique de baisse des coûts imposée arbitrairement sur les moyens matériels et sur les ressources humaines tant au niveau EDF qu'au niveau de la sous-traitance.

Un compagnon de notre syndicat qui travaille sur le territoire de Blaye, rappelle que dans l'hypothèse où la centrale de Blaye subirait une nouvelle inondation, les pompiers ne pourraient pas passer, l'unique route permettant d'y accéder traversant un marais. Croisons les doigts pour que l'eau et le feu ne se décident pas à attaquer en même temps cette centrale.